

Fiche Programme de la formation CQP ALS

1 - TITRE DE LA FORMATION

Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisir Sportif (CQP ALS), option ARPO (Activités de Randonnée de Proximité et d'Orientation)

2 - PERSONNES CONCERNEES

Toute personne voulant acquérir un premier niveau de qualification professionnelle dans les métiers de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives.

PRE – REQUIS :

- Avoir 16 ans révolus à l'entrée en formation
- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou tout diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Intérieur
- Etre titulaire d'une attestation de pratique d'activités physiques de loisirs ou de performance dans une même famille et sur une durée minimale de 140 heures dans les 3 dernières années qui précèdent l'inscription ou réaliser les tests techniques
- Présenter un certificat médical de non contre – indication à la pratique et à l'animation sportive de moins de trois mois.

3 - OBJECTIFS :

Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'animation des activités physiques de loisir sportif, à travers trois UC :

- Etre capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action ;
- Etre capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation ;
- Etre capable de mobiliser les connaissances et maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité.

4 - CONTENU DE LA FORMATION

- 1. UC1 : Participation à la vie de la structure**
 - Accueillir des publics
 - Participer au fonctionnement de la structure
 - Prendre en compte la structure dans son environnement local
- 2. UC2 : Conception d'un projet d'animation de loisir sportif**
 - Prendre en compte le projet de la structure
 - Prendre en compte les caractéristiques des publics et de l'environnement
 - Prendre en compte les obligations légales et les règles de sécurité
 - Maîtriser les gestes et techniques nécessaires à la conduite de l'activité
- 3. UC3 : Réalisation d'un projet d'animation de loisir sportif**
 - Réaliser une action d'animation
 - Maîtriser les outils et techniques de l'activité
 - Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

5 - METHODE PEDAGOGIQUE

Pédagogie active et participative.

Alternance d'apports théoriques, de travaux pratiques dirigés (études de cas), de pratique sportive et de mise en situation d'animation.

Le stagiaire est suivi en formation et un guide du stage en alternance lui est remis, facilitant également le rôle du tuteur.

6 - DEROULEMENT DE LA FORMATION

- **Durée** : 110 heures (dont 5 heures de positionnement et 105 heures de formation en centre).
- **Alternance** : un stage de 50 heures est à effectuer dans une structure d'animation
- **Date prévisionnelle**: du 02 octobre 2021 au 12 juin 2022 (voir dossier de pré-inscription)
- **Horaires prévisionnels**:
 - en week-end : Vendredi de 14 h à 18h et de 20h à 22h, samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et dimanche de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 selon le calendrier joint (voir dossier d'inscription).
- **Lieu de formation** : à Cabriès, Aix en Provence, Ste Tulle, Gap, Clamensanne
- **Nombre de stagiaires** : maximum 15.
- **Activités sportives** : randonnée pédestre / orientation et VTT 3^{ème} activité au choix cyclisme route et/ou marche nordique
- **Formateurs** : formateurs UFOLEP et intervenants extérieurs.
- **Cout** : 2000 € (les frais de repas et d'hébergement ne sont pas compris).

7 - SUIVI ET EVALUATION

Pour accéder à la certification, il est nécessaire d'avoir suivi l'intégralité du parcours individuel de formation (PIF) défini lors du positionnement.

Les épreuves d'évaluation auront lieu en juin 2022. Le jury national se tiendra en septembre 2022.

Modalités de certification :

- Réalisation d'un dossier (15 pages minimum, 3 parties : Structure, publics, démarche)
- Oral (30')
- Préparation de séance (30', tirage au sort support activités, publics)
- Epreuve pratique d'animation (entre 30 et 45')
- Entretien pédagogique (30')

NB : L'obtention du CQP ALS peut se faire par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).